

# SILICOSEC® - Insecticide de Biocontrôle



**100% terre de diatomées**

**Pour la désinsectisation des Matériels, Structures et Locaux - POV\***

\*Produit d'origine végétal

Silicosec®, insecticide à base de terre de diatomées. Silicosec® est **une solution efficace préventive et curative** dans la gestion intégrée des ravageurs.

## AMM n° 2130129

Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CE n° 2018/848.

Produit de Biocontrôle inscrit sur la liste Biocontrôle (articles L.253-5 et L.253-7 du code rural).

**Composition** : 100 % de terre de diatomées (Kieselguhr)

**Concentration** : 1000g/kg avec plus de 90% de SiO<sub>2</sub>

**Formulation** : Poudre de contact (CP)

**Conditionnements** : Sacs de 2 kg et 15 kg

**Sans classement**

**CEPP** : 0,0173 CEPP/kg

Cible	Usage	Dose	Nombre d'applications max
Traitements généraux	Désinsectisation* Locaux structures Matériaux (POV*)	10g/m <sup>2</sup>	1/an

\*Produits d'Origine Végétale

## MODE D'ACTION

Au passage de l'insecte sur la poudre, celle-ci adhère sur son corps par simple contact. Elle provoque une déshydratation des lipides de la cuticule, et des fluides corporels, qui conduisent à la mort du parasite au bout de quelques heures.

La terre de diatomées, substance active présente à l'état naturel, offre une protection efficace à long terme. Ses propriétés absorbantes favorisent le processus de dessiccation des ravageurs. Il est à noter que des températures basses, ou une humidité élevée, peuvent retarder l'effet de Silicosec® de 1 à 2 jours.

## AVANTAGES

- ✓ 100% terre de diatomées non calcinée autorisée
- ✓ Produit sur la liste de Biocontrôle
- ✓ Haute efficacité
- ✓ Pas de résistance connue
- ✓ Pas de LMR
- ✓ Aucune mention de danger

## RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

**SilicoSec® doit être appliqué dès le début de présence des fourmis :**

- 1 application par an :
- Dose d'emploi : 10 g/m<sup>2</sup>
- Application de façon homogène sur les matériels (bâches, supports,...)

**Matériel d'application :**

- Avec un pulvérisateur à eau : un mélange dosé à 10% de SilicoSec® dans l'eau + maintenir une agitation régulière afin d'éviter le dépôt du produit. SilicoSec® sera efficace après séchage sur le support.
- Avec un pistolet poudreur à air comprimé.

Pour une efficacité optimale, les surfaces traitées doivent être sèches et exemptes de poussière. Ne pas appliquer sur les zones humides, irriguées, etc...

## ESSAIS LABO CONTRE FOURMIS

**Produit : Terre de diatomées BIOFA**

**Cible : Fourmi *Lasius niger***

**Essai labo**

**Paramètres de l'essai :**

- 10 fourmis ouvrières en contact pendant 30 minutes avec la terre de diatomées à la dose de 10g/m<sup>2</sup> (1 jour après l'application)

**Résultats - Evaluation de l'évolution du taux de mortalité (%) dans la durée (h) :**

Notations après l'application (h)	Rep.1	Rep.2	Rep3	TNT	Conclusion
8h	100	100	100	0	100% de mortalité observé chez les fourmis 8h après avoir été en contact avec la terre de diatomées
24h	100	100	100	0	
48h	100	100	100	0	
72h	100	100	100	0	
144h	100	100	100	0	

**STOCKAGE :** Conservation dans un endroit sec pendant minimum 2 ans à partir de la date de fabrication présente sur le produit.

SANS CLASSEMENT

Port d'EPI : porter des gants, une combinaison de travail et une protection respiratoire (masque de type FFP2 conforme à la norme EN 149). Se référer à l'étiquette du produit et à la FDS.

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit ou consulter [andermatt.fr](http://andermatt.fr) et/ou [ephy.anses.fr](http://ephy.anses.fr). Andermatt France est agréée pour la distribution de produits phytopharmaceutiques - N°6400016.

**PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTIONS. AVANT TOUTE UTILISATION. LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT ET LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (article 66 du règlement UE 1107/2009).**